



**POSTAUX
DE PARIS**

Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications
SYNDICAT DES SERVICES POSTAUX DE PARIS - 67 rue de Turbigo - 75139 PARIS CEDEX 03
CCP PARIS 14 569-53 A - Téléphone : 01 48 87 68 15 - Télécopie : 01 42 74 66 27
Site - www.cgt-postaux.fr - E.mail : cgt.postaux@wanadoo.fr



Paris, le 12 Janvier 2012.

SECTION PARIS 11

CHSCT DU 10 JANVIER 2012 LA MISE EN DANGER AU TRAVAIL, C'EST INACCEPTABLE !!!

Le jeudi 5 janvier, nous avons dû alerter la médecine du travail et la direction locale sur le danger imminent concernant notre collègue mise en grande difficulté sur son poste de travail au service des réexpéditions. Depuis plus d'un an, elle y subissait les conséquences du sous-effectif, des pressions et des brimades constantes de la part de sa hiérarchie.

Afin que des mesures soient prises pour que notre collègue puisse revenir travailler dans les meilleures conditions, un droit d'alerte a été déposé, signalant la mise en danger de cette collègue dans son environnement de travail. Les représentants CGT et SUD ont demandé un CHSCT.

Lors de ce CHSCT, la CGT a fait une déclaration où elle met en cause très clairement l'organisation du travail et le management qui actuellement peuvent mener des collègues au surmenage et au désespoir. Et cela non seulement aux services arrières mais dans tous les services.

Depuis des mois, des pétitions ou lettres ont été apportées à plusieurs reprises en délégation pour exiger des postes supplémentaires et pour que les pressions exercées par l'encadrement cessent (demandes d'explication incessantes, sanctions,...).

La situation que vivent les travailleurs à France Telecom ou dans d'autres entreprises, n'est pas

une fatalité. Pour la CGT, il n'est pas question que nous soyons mis en danger au travail pour des raisons de rentabilité. Tout un management sournois, voire invivable pour beaucoup d'entre nous, en découle.

LA CGT METTRA TOUT EN ŒUVRE POUR CONTRER CES MÉTHODES INHUMAINES.

Nous subissons déjà la fatigue, les bas salaires qui nous précarisent, nous n'avons pas en plus à subir les abus de pouvoir et le manque de respect en venant travailler tous les matins !

Concernant la situation de notre collègue un certain nombre de mesures ont été exigées, que la direction de Paris 11 est tenue d'appliquer :

- ✓ Comblement de manière fixe et permanente du demi-poste qui manque aux réexpéditions.
- ✓ Remplacement des absents de manière systématique par un ou deux collègues fixes et à plein temps.
- ✓ Rétablissement du poste téléphonique qui est pour notre collègue un instrument de travail.
- ✓ Arrêt des pressions et brimades sur cette collègue.

**Plus largement, la CGT demande l'arrêt des pressions
sur le personnel et le retrait de toutes les demandes d'explication !
Les postiers ne sont pas responsables du sous-effectif
organisé par La Poste et veulent pouvoir travailler
dans des conditions vivables !**

DÉCLARATION PRÉALABLE DE LA CGT AU CHSCT DU 10 JANVIER 2012

Nous avons demandé la tenue d'un CHSCT extraordinaire en raison du danger qu'encours un des agents du service des réexpéditions, celle-ci ayant fait part, notamment à une militante CGT qui siège aujourd'hui en qualité de personne qualifiée, de son intention de mettre fin à ses jours.

Cette situation extrême, qui nous a choqués au plus haut point, face à laquelle il faut prendre des mesures immédiates, ne doit pas se reproduire et les représentants de la CGT y veilleront dans la mesure de leurs forces. Or, il est patent, et cela ressort très clairement de l'alerte que cette collègue avait notifiée au cahier de CHSCT au mois de juillet 2011, que la situation de détresse de cet agent est très clairement liée à ses conditions de travail très dégradées. Le départ à la retraite d'une collègue affectée à ce service, son remplacement par un agent qui malheureusement s'est retrouvée en arrêt maladie puis en mi-temps thérapeutique, tout cela a fait reporter l'excédent de travail sur les épaules de cette collègue car la direction de Paris 11 PDC n'a rien fait pour compenser ce mi-temps, sauf ponctuellement. Cette collègue a donc dû subir pendant plus d'un an, les remontrances et pressions de sa hiérarchie, qui en sus de l'excédent de travail qui lui était exigé, avait l'intention de lui attribuer des fonctions d'appoint à la cabine des recommandés. Cette collègue, très consciencieuse et professionnelle dans son travail, a toujours assuré de la manière la plus sérieuse ses fonctions, qui engagent non seulement La Poste mais aussi l'intégrité du service rendu aux usagers.

Mais elle a dû endurer des pressions constantes dans l'exercice de ses fonctions et cela depuis plus d'un an.

Il est intolérable qu'on en arrive à une telle situation alors que la direction de Paris 11 pouvait affecter durablement un agent supplémentaire au service des réexpéditions, deux agents au moins ont été formés à cela. Cette situation de non comblement des postes vacants n'affecte d'ailleurs pas uniquement le service des réexpéditions sur ce site. Elle affecte notamment les

services arrières, qui subissent la flexibilité et la pénurie d'effectifs, d'autant plus sévèrement que les agents qui y sont fixés ont dû quitter la distribution du courrier pour problèmes de santé. Or la Direction locale ne cesse de nous invoquer le « sureffectif » prétendu.

La souffrance au travail liée à l'augmentation de la productivité et à l'absence d'embauches ou au non comblement des postes vacants – ce qui est ici clairement le cas - n'est pas un fait nouveau. Nous avons déjà évoqué ces problèmes lors de précédents CHSCT et avons souhaité en convoquer un au mois de juin, ce qui nous a été refusé par la direction de Paris 11 PDC. La CGT tient donc à dénoncer très clairement la pression accrue sur les agents due à l'augmentation de la productivité et aux méthodes de managements intolérables qui en découlent.

Dans l'immédiat la CGT demande :

- ✓ Que cette collègue soit remplacée par un poste fixe jusqu'à son retour.
- ✓ Que le mi-temps thérapeutique soit comblé immédiatement par un demi-poste fixe, assuré par un agent fixe.
- ✓ Qu'un remplacement fixe soit assuré dès qu'un agent des réexpéditions est en congé.
- ✓ Qu'au retour de cette collègue, les brimades et autres méthodes de management intolérables cessent.

Il est du devoir de La Poste de lui accorder des conditions sereines de travail ainsi qu'aux autres agents. D'une façon générale, nous demandons à ce que les effectifs des services-arrière soient renforcés. Par ailleurs les pressions qui ont frappé très durement cette collègue s'exercent actuellement sur les agents de la distribution en raison du sous-effectif chronique, ce qui se traduit par des procès-verbaux quasi quotidiens à l'attention d'agents qui assurent leur travail normalement ce qui est tout à fait intolérable et les affecte durement.



Construisons ensemble le Syndicat du 3^{ème} Millénaire

Bulletin d'Adhésion

Je souigné(e), déclare adhérer à la Fédération Nationale des Salariés
du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications CGT
263, Rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex

Mme Mlle Mr NOM _____ Prénom _____
Adresse (1) _____
Adresse Mail : _____
Bureau, Centre, Filiale, Entreprise privée (2) : _____
Poste Télécom Filiale Opérateur privé
Grade Reclassement _____ ou Grade Reclassement _____ Classe _____ Niveau _____
Fonction _____ Indice _____
Contractuel de droit public : Grade _____ Contractuel de droit privé : Grade _____ Classe _____ Niveau _____
N° de Sécurité Sociale : _____
Année d'entrée aux PTT ou dans l'entreprise : _____ Date de Naissance : _____ jour _____ mois _____ année

A _____, le _____, Signature : _____

Je désire le prélèvement automatique de mes cotisations OUI NON
Je désire participer à un stage d'accueil OUI NON

Porter une croix si nécessaire

(1) Adresse où vous désirez recevoir le Journal Fédéral Servi Gratuitement aux Adhérents - (2) Rayer la mention Inutile



Codifications (à remplir par le Syndicat)

Syndicat Dept :

Bureau :

Grade :

Poste

Télécom

Catégorie :

- SG
- DAT
- Cial Gest
- Technique
- Cadres
- Retraités
- CFA/CFC/CPA
- DOM

